

Numéro	CA/2026-06-04/11
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	22/06/2026
Date de mise en ligne sur internet (externe)	22/06/2026
Date de transmission au Recteur	22/06/2026

## Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### - Délibération du 4 juin 2026 portant approbation de la création du diplôme d'université « travail et santé mentale » du service commun formation continue Panthéon-Sorbonne

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 613-2 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CA/2025-12-01/06 du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2025 portant approbation du cadre de fixation des droits d'inscription et des modalités de gestion budgétaire des diplômes d'université propres délivrés par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu la délibération n° CFVU/2026-05-12/08 de la commission de la formation et de la vie universitaire du 12 mai 2026 portant avis sur la création du diplôme d'université « travail et santé mentale » du service commun formation continue Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création du diplôme d'université « travail et santé mentale » du service commun formation continue Panthéon-Sorbonne.

La maquette, le règlement des études ainsi que la fiche financière sont annexés à la présente délibération.

<b>Délibération CA/2026-06-04/11</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	33
Nombre de refus de prendre part au vote	1
Nombre de pour	28
Nombre de contre	3
Nombre d'abstentions	1

Paris, le 12 juin 2026

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.



## RÈGLEMENT DES ETUDES

### **Diplôme d'Université *Travail et Santé Mentale***

Vu l'article L 613-2 du Code de l'éducation relatif aux diplômes propres aux établissements publics à caractère scientifique culturel et professionnel.

En demandant son admission en *DU Travail et Santé Mentale* l'étudiant s'engage à respecter les dispositions du contrat pédagogique ci-dessous qui comporte les conditions d'études et de contrôle des connaissances.

#### **I. GÉNÉRALITÉS**

1. Le *Diplôme d'Université Travail et Santé Mentale* vise à assurer une formation exclusivement en Formation Continue.
2. La préparation s'effectue en une année universitaire, sauf dérogation accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de la formation.
3. Elle comporte 133 heures de cours magistraux obligatoires.
4. Les cours se déroulent sur 9 mois.
5. Les cours ont lieu dans les locaux du Centre Broca, 21, rue Broca. 75005 Paris.

#### **II. ORGANISATION DES ÉTUDES**

1. Le *Diplôme d'Université Travail et Santé Mentale* comporte 1 élément :
  - **1 unité d'enseignement composée de 3 cours obligatoires :**
    - Cours obligatoire n°1 : Comprendre la santé mentale au travail.
    - Cours obligatoire n°2 : Comprendre et prévenir les risques liés à la santé mentale.
    - Cours obligatoire n°3 : Intervenir pour des pratiques respectueuses de la santé mentale.
2. Chaque cours obligatoire est constitué de plusieurs cours magistraux et/ou TD.

#### **III. CONDITIONS D'ACCÈS**

1. L'accès au *Diplôme d'Université* suppose que le candidat soit titulaire d'un diplôme national conférant un diplôme de niveau bac + 3 ou un niveau équivalent.
2. Une dispense des conditions d'accès (diplôme prérequis) peut être accordée en cas de procédure de validation des expériences professionnelles ou acquis personnels (décret n° 85-906 du 23/08/1985).

3. Une expérience professionnelle est requise.
4. La sélection des candidats se fera sur dossier par un jury souverain composé d'enseignants de la formation.
5. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de la formation.

#### **IV. INSCRIPTIONS**

1. L'inscription administrative est annuelle.
2. L'inscription pédagogique est faite en début d'année.
3. Le redoublement de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du président de l'Université, sur proposition des directrices du diplôme.
4. Les droits universitaires sont compris dans le coût de la formation. Ce coût peut être révisé chaque année, après consultation des différentes instances concernées.
5. Les étudiants peuvent faire prendre en charge en totalité ou en partie le coût de la formation par leurs employeurs ou leurs organismes financeurs (OPCO, CPF, Transition Pro, etc.).

#### **V. MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

1. Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé en fin d'année d'enseignement.
2. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte un travail personnel de rédaction d'un projet. Il sera à présenter devant un jury composé au minimum de deux personnes dont un enseignant-chercheur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Le sujet du projet final devra être préalablement validé par l'équipe pédagogique avant tout engagement du candidat dans le travail de rédaction.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Ne sont admises que les absences motivées au sens du droit du travail (arrêt maladie, congé maternité, convocation par l'administration, décès d'un proche, etc.).  
Il n'est pas prévu de rattrapage.

#### **VI. NOTATION**

La notation du travail personnel de rédaction et de présentation du projet est exprimée sur 20 points.

#### **VII. CONDITION D'OBTENTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme est subordonnée à l'assiduité aux cours et à la réussite à la rédaction et la présentation du projet de fin d'année.
2. L'unité d'enseignement est validée dès lors que l'étudiant(e) a obtenu la moyenne de 10/20 à la présentation du travail personnel de fin d'année.
3. La défaillance à cette épreuve de fin d'année fait obstacle à la validation du diplôme.

#### **VIII. ATTRIBUTION DU DIPLÔME**

1. La validation du diplôme permet à l'étudiant de se voir délivrer un *diplôme d'université* de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne.
2. Aucune mention n'est attribuée lors de la délivrance du diplôme.

Recensement des besoins d'un programme de formation financé sur ressources propres Diplômes d'université								
Date de création :								
PRESENTATION DU PROGRAMME								
Intitulé du programme :	DU Travail et santé mentale		Situation :	Création				
Type de programme :	Diplôme propre classique		Type de diplôme :	Diplôme université				
Niveau/type de formation :	Master		Précision sur niveau de formation :					
Liste des étapes APOGEE (si existante) :								
Date/période de mise en œuvre :	2026-2029		Nombre d'étudiants/apprenants :	14				
Nb minimum d'étudiants pédagogique :			Nb maximum d'étudiants pédagogique :					
Composante de gestion :	FCPS		Composantes associées :					
Contact administratif :	Cécile de Bernardi (GRH) et Nadia Heddad (ergonomie)		Nom du porteur du projet :					
Liste des partenaires		Nom du partenaire		Existence d'une convention				
Partenaire 1 :				< SELECTIONNER >				
Partenaire 2 :				< SELECTIONNER >				
Partenaire 3 :				< SELECTIONNER >				
Remarques :								
LES RECETTES PREVISIBLES (PRODUITS)								
1) Droits d'inscription perçus par l'établissement		Nb. inscrits	Tarif unitaire	TOTAL (€)				
<b>Tarifs propres (DU) :</b>								
Tarif plein	100% en FC	14	4 100,00 €	57 400,00 €				
Tarif réduit	Précisez le motif de la réduction (convention, etc.)		- €	- €				
Tarif réduit			- €	- €				
Exonération	Précisez le motif d'exonération (1 <sup>re</sup> étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)		- €	- €				
2) Contributions versées par le(s) partenaire(s)		Effectif	Tarif unitaire	TOTAL (€)				
Contribution aux coûts de fonctionnement			- €	- €				
Contribution aux charges d'enseignement UP1			- €	- €				
Subvention			- €	- €				
A préciser			- €	- €				
3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (Erasmus+, AMI, etc.)			- €	- €				
		0	- €	- €				
4) Autres produits externes (préciser) :			- €	- €				
		0	- €	- €				
		0	- €	- €				
<b>TOTAL PRODUITS</b>				<b>57 400,00 €</b>				
LES COÛTS PREVISIBLES (CHARGES)								
1) Coûts de personnel enseignement/pédagogie								
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	Coût total (€)		
Enseignants titulaires et contractuels (service statutaire)	Service principal	7,00		10,5	300,00 €	2 399,25 €		
	Heures complémentaires	21,00		31,5	45,68 €	1 438,92 €		
Vacataires	Par défaut			0	53,72 €	- €		
	Fonctionnaire			0	45,68 €	- €		
	Non fonctionnaire	105,00		157,5	61,75 €	9 725,63 €		
<b>TOTAL enseignements/charge maquette (Paris 1) :</b>		<b>133,00</b>	<b>-</b>	<b>199,5</b>		<b>13 563,80 €</b>		
Enseignements pédagogiques / Partenaire (le cas échéant)		Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coût horaire standard heTD (€)	Coût total (€)		
Enseignements		à la charge du partenaire		-	- €	- €		
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)		Nature	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	Coût total (€)	
Direction du programme de formation		par groupe	18	1,00	18,00	53,72 €	966,87 €	
Coordination pédagogique		par stagiaire	2	14,00	2,00	53,72 €	1 504,02 €	
Sélection des candidats		par stagiaire	2	14,00	2,00	53,72 €	1 504,02 €	
Suivi de mémoires		par stagiaire	3	14,00	3,00	53,72 €	2 256,03 €	
Participation au jury de soutenance de mémoire		par stagiaire	1	14,00	1,00	53,72 €	752,01 €	
<b>TOTAL coûts de personnel enseignement/pédagogie :</b>						<b>20 546,75 €</b>		
2) Coûts de personnel administratif (BIATPSS)								
/!\ Sélectionner le statut en 1 <sup>er</sup> :		Statut	Corps	Quotité %	Catégorie FP	Coût moyen annuel chargé	Coût total (€)	
Gestion administrative		BIATPSS titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €	
		BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie B	25,00%	B	40 119,00 €	10 029,75 €	
Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)		BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	0,00%	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	- €	
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)								
Situation RH		S'agit-il d'un recrutement ?	Non		S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?			Oui
		Commentaires :						
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?		Mutualisation avec une autre formation ?	DU Handicap et diversité en entreprise + 2 formations FCPS à déterminer plus tard			Quotité (%)	75%	
		Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la /les fonction(s) support (par ex. : RI, etc.)			Quotité (%)	A préciser	
<b>TOTAL coûts de personnel administratif (BIATPSS) :</b>						<b>10 029,75 €</b>		
3) Autres coûts de fonctionnement (contributions et dépenses spécifiques)								
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire FCPS (= 15 % des recettes finales) ?				(Oui/Non)	(En %)			
Si oui, précisez la raison				Non		10%		
Autres coûts		Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL (€)			
Coûts directs de fonctionnement					- €			
Documents pédagogiques			14	40,00 €	560,00 €			
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)					- €			
Frais de réception/restauration					- €			
Remise de diplômes			1	800,00 €	800,00 €			
Autres dépenses (à préciser)		Accueil de rentrée (café, etc.)	1	400,00 €	400,00 €			
A compléter si besoin est					- €			
<b>TOTAL autres coûts</b>					<b>1 760,00 €</b>			
<b>TOTAL CHARGES DIRECTES</b>					<b>32 336,50 €</b>			

### Equilibre financier sur une année de référence

	Année de référence
<b>Total des produits sur ressources propres</b>	<b>57 400,00 €</b>
<b>Contributions forfaitaires (= charges indirectes)</b>	<b>22 960,00 €</b>
<i>dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%</i>	<i>17 220,00 €</i>
<i>dont la contribution complémentaire - 10%</i>	<i>5 740,00 €</i>
<b>Total des charges directes projetées*</b>	<b>34 351,95 €</b>
<b>Solde</b>	<b>88,05 €</b>

\*correspond aux charges directes + CIA moyen des personnels BIATPSS + l'actualisation moyenne de la masse salariale de 3% par an sur 5 ans

#### Veillez renseigner le détail de la répartition du nombre d'heures de service principal (enseignants titulaires et contractuels, hors vacataires)

Si vous avez une connaissance plus fine de la composition de votre équipe pédagogique (population/corps), il est possible (voire préférable) de le préciser **pour tout ou partie** de la charge d'enseignement. La part des enseignements dont vous n'auriez pas une connaissance fine se reportera automatiquement dans la ligne de décompte pour laquelle est appliqué le coût horaire moyen calculé sur la base de l'établissement.

**Attention** : le tableau ci-dessous ne concerne que la répartition des heures imputables au service principal (hors heures complémentaires).

Détails de la répartition du nb d'heures	Nb heures CM	Nb heures TD	Total hETD	Coûts horaires standards/moyens de l'heTD (€)	TOTAL
Professeur		-	-	401,00 €	- €
Maître de conférence	3,50		5,25	276,00 €	1 449,00 €
Second degré (PRCE, PRAG)			-	257,00 €	- €
ATER (Temps complet/ Temps partiel)				118,00 €	- €
Enseignant contractuel (MDL, PAST, MAST, CPJ)	3,50		5,25	181,00 €	950,25 €
Doctorant			-	68,00 €	- €
DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti	-	-	-	300,00 €	- €
<b>Total des heures de service principal</b>	<b>7,00</b>	<b>-</b>	<b>10,50</b>		<b>2 399,25 €</b>

### Contexte

Le *Diplôme d'université (DU) Travail et santé mentale* prévoit une ouverture à la rentrée 2026 pour un public exclusivement en FC, de surcroît très majoritairement en activité, au regard de la thématique. Son format sera identique à celui du *DU Référent Handicap et Diversité en Entreprise*, qui devrait ouvrir en même temps.

### Effectif

La responsable pédagogique espère accueillir une quinzaine de stagiaires FC. Nous avons donc utilisé l'effectif cible de 14 personnes, correspondant en définitive à l'effectif à l'équilibre.

**L'effectif minimum pour que la formation soit soutenable sur 3 ans est de 14 étudiants.** Une réévaluation de la formation dans 3 ans permettra d'affiner cette prévision.

### Analyse

La composante a souhaité appliquer un tarif d'entrée à 4100 €. Nous avons donc fait une première analyse sur cette base (tarif/effectif).

- Application de la répartition des heures d'enseignants statutaires : service principal vs HC (25/75),
- Application du REH annexe 3 (FC),
- Personnel BIATPSS (25%),
- Contribution complémentaire de 10%.

**Dans cette hypothèse**, l'équilibre est atteint avec une projection à 3 ans, compte-tenu de l'indexation de 3% sur la masse salariale. Au-delà, il sera nécessaire de réviser les effectifs réellement inscrits, et de faire le point pour une éventuelle augmentation des tarifs et/ou un ajustement de l'effectif au vu de la réalité, lorsque nous procéderons à la réévaluation des DU d'ici 3 ans, comme le prévoit la délibération du CA du 01/12/2025.

Equilibre financier sur une année de référence		Equilibre financier sur 5 ans				
Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre		Equilibre				
	Année de référence	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	25 632,59 €	25 484,25 €	25 556,23 €	25 630,36 €	25 706,73 €	25 785,38 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	2 672,59 €	2 524,25 €	2 596,23 €	2 670,36 €	2 746,73 €	2 825,38 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	31 767,41 €	31 915,75 €	31 843,77 €	31 769,64 €	31 693,27 €	31 614,62 €
Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale)	31 679,36 €	29 937,25 €	30 782,56 €	31 653,24 €	32 550,04 €	33 473,74 €
Solde dégagé pour l'établissement	88,05 €	1 978,51 €	1 061,21 €	116,40 €	- 856,76 €	- 1 859,11 €

Intitulé du programme : **DU Travail et santé mentale**

Type de programme : Diplôme université Type de diplôme : Diplôme université

Niveau du programme : Master Détails sur le programme : 0

Composante ou direction : FCPS Situation : Création

Contact administratif : Cécile de Bernardi (GRH) et Nadia Heddad (ergonomie) Nom du porteur du projet : 0

Nb min. d'étudiants pédagogique:	Nb Max. d'étudiants pédagogique:	Nb d'étudiants inscrits :
0	0	14

Liste des partenaires

	Convention (oui/ non)
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >
0	< SELECTIONNER >

Remarque : 0

### Equilibre financier sur une année de référence

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	Année de référence
Total des produits sur ressources propres	57 400,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	25 632,59 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	17 220,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	5 740,00 €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	2 672,59 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	31 767,41 €
(Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale))	31 679,36 €
Solde dégagé pour l'établissement	88,05 €

Nb d'étudiants	14
Tarif minimum par étudiant pour être à l'équilibre - PLURIANNUUEL	4 089,52 €
Total des produits sur ressources propres basé sur le tarif à l'équilibre	57 253,25 €
Solde dégagé pour l'établissement	- €

### Equilibre financier sur 5 ans

Hypothèse de soutenabilité budgétaire : le budget central est à l'équilibre

	N	N+1	N+2	N+3	N+4
Total des produits sur ressources propres	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €	57 400,00 €
Total des prélèvements affectables sur budget central	25 484,25 €	25 556,23 €	25 630,36 €	25 706,73 €	25 785,38 €
dont la contribution aux coûts de structure (taux d'environnement) - 30%	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €	17 220,00 €
dont la contribution complémentaire - 10%	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €	5 740,00 €
dont les charges sur budget central (dont CIA et indexation 3% masse salariale)	2 524,25 €	2 596,23 €	2 670,36 €	2 746,73 €	2 825,38 €
Total des crédits théoriquement affectables à la formation	31 915,75 €	31 843,77 €	31 769,64 €	31 693,27 €	31 614,62 €
(Total des charges directement supportées par la formation (dont indexation 3% masse salariale))	29 937,25 €	30 782,56 €	31 653,24 €	32 550,04 €	33 473,74 €
Solde dégagé pour l'établissement	1 978,51 €	1 061,21 €	116,40 €	856,76 €	1 859,11 €

Nb d'étudiants	14	14	14	14	14
Tarif minimum par étudiant pour être à l'équilibre - PLURIANNUUEL	4 089,52 €	4 089,52 €	4 089,52 €	4 089,52 €	4 089,52 €
Total des produits sur ressources propres basé sur le tarif à l'équilibre	57 253,25 €	57 253,25 €	57 253,25 €	57 253,25 €	57 253,25 €
Solde dégagé pour l'établissement	1 890,46 €	973,16 €	28,35 €	944,81 €	1 947,16 €

### PRODUITS

#### 1) Droits d'inscription perçus par l'établissement

Tarifs propres (DU) :

Régime tarifaire	Critères ou conditions	Règlement des Tarifs propres	Nb d'inscrits	Tarif unitaire	TOTAL
Tarif plein	100% en FC	par l'étudiant régulier ou par l'employeur	14	4 100,00 €	57 400,00 €
Tarif réduit	Précisez le motif de la réduction (convention, etc.)	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Tarif réduit		< SELECTIONNER >	0	- €	- €
Tarif réduit	Précisez le motif d'exonération (IA étape seconde, demandeur d'emploi non financé, etc.)	< SELECTIONNER >	0	- €	- €
					<b>57 400,00 €</b>

#### 2) Contributions versées par les partenaires

Type de contribution	Conditions	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
Contribution aux coûts de fonctionnement	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux charges d'enseignement UP1	Forfait	0	- €	- €
Contribution aux frais de déplacement (missions)	Refacturation (au réel)	0	- €	- €
Subvention		0	- €	- €
				Total refacturation - €
				Total hors refacturation - €
				<b>Total contributions versées par le partenaire - €</b>

#### 3) Contributions internes UP1 hors enveloppe formation (ligne SCSP spécifique, Erasmus+, AMI, etc.)

Entité Interne	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	0	- €
0	0	0	- €
			<b>- €</b>

#### 4) Autres produits externes (préciser) :

Nom du partenaire	Effectif	Tarif unitaire	TOTAL
0	0	- €	- €
0	0	- €	- €
			<b>- €</b>

**TOTAL PRODUITS 57 400,00 €**

CHARGES						
Coût de personnel enseignant						
1) Enseignements/charge maquette (heTD)						
ok						
Enseignants (titulaires, contractuels ou vacataires) Paris 1	Nb heures CM	Nb heures TD	Total heTD	Coûts horaires standards/moyens heTD (€)	TOTAL	
<b>Total des heures de service principal</b>	<b>7,00</b>	<b>-</b>	<b>10,50</b>	<b>300,00 €</b>	<b>2 399,25 €</b>	
<i>décomposé comme suit :</i>						
Professeur	-	-	-	401,00 €	-	
Maître de conférence	3,50	-	5,25	276,00 €	1 449,00 €	
Secrétariat (PRICE, PRAG)	-	-	-	257,00 €	-	
ATER (Temps complet / Temps partiel)	-	-	-	118,00 €	-	
Enseignant contractuel (MDL, BAST, MAST, CPJ)	3,50	-	5,25	181,00 €	950,25 €	
Docteurant	-	-	-	68,00 €	-	
DECOMPTE : Nb d'heures de service principal non réparti	-	-	-	300,00 €	-	
<b>Heures complémentaires</b>	<b>21,00</b>	<b>-</b>	<b>31,50</b>	<b>45,68 €</b>	<b>1 438,92 €</b>	
<b>Vacataires par défaut</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53,72 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Vacataires fonctionnaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>45,68 €</b>	<b>- €</b>	
<b>Vacataires non fonctionnaires</b>	<b>105,00</b>	<b>-</b>	<b>157,50</b>	<b>61,75 €</b>	<b>9 725,63 €</b>	
133,00	-	-	-	-	<b>13 563,80 €</b>	
<b>TOTAL Enseignement/charge maquette (Paris 1) :</b>						
<b>Enseignants sous la responsabilité du partenaire (statutaires, contractuels ou vacataires)</b>	<b>Nb heures CM</b>	<b>Nb heures TD</b>	<b>Total heTD</b>	<b>Coûts horaires standards/moyens heTD (€)</b>	<b>TOTAL</b>	
Enseignement à la charge du partenaire	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL Enseignement/charge maquette (Partenaire) :</b>					<b>- €</b>	
Ingénierie pédagogique : prime de responsabilité pédagogique (inspiré du RIPEC/REH)						
Nature	Fonctions (liste complète REH Annexe 3)	Nb. heTD de référence	Effectif / Quantité	Nb. heTD	Coût horaire moyen heTD (€)	TOTAL
par groupe	Direction du programme de formation	18	1,00	18,00	53,72 €	966,87 €
par stagiaire	Coordination pédagogique	2	14,00	2,00	53,72 €	1 504,02 €
par stagiaire	Sélection des candidats	2	14,00	2,00	53,72 €	1 504,02 €
par stagiaire	Suivi de mémoires	3	14,00	3,00	53,72 €	2 256,03 €
par stagiaire	Participation au jury de soutenance de mémoire	1	14,00	1,00	53,72 €	752,01 €
						<b>6 982,95 €</b>
<b>TOTAL Coût personnel enseignement/pédagogie</b>					<b>20 546,75 €</b>	
Coûts de personnel administratif (BIATPSS)						
1) Gestion administrative						
Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL	
0,0%	BIATPSS_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	-	
25,0%	BIATPSS_NON_titulaire	Catégorie B	B	40 119,00 €	10 029,75 €	
					<b>10 029,75 €</b>	
2) Ingénierie pédagogique (réalisée par des personnels BIATPSS)						
Quotité %	Statut	Corps	Catégorie FP	Coût chargé	TOTAL	
0,00%	BIATPSS_NON_titulaire	< SELECTIONNER >	Sélectionner le corps BIATPSS	- €	-	
					<b>- €</b>	
				BIATPSS titulaire	-	
				Coûts de personnel hors BIATPSS titulaire	10 029,75 €	
<b>TOTAL Coûts de personnel administratif (BIATPSS)</b>					<b>10 029,75 €</b>	
Concernant le(s) postes BIATPSS : veuillez compléter les informations ci-dessous, avec l'appui de votre composante (direction, responsable administratif)						
Situation RH	S'agit-il d'un recrutement ?	Non	S'agit-il d'un personnel déjà en poste ?	Oui		
	Commentaires :					
Si la quotité affectée au diplôme est inférieure à 100% (par personnel), comment sera répartie la quote-part restante ?						
Mutualisation avec une autre formation ?	DU Handicap et diversité en entreprise+ 2 formations FCPS à déterminer plus tard			Quotité (%)	0,75	
Mutualisation avec la composante ?	Indiquer le libellé de la/les fonction(s) support (par ex : RI, etc.)			Quotité (%)	A préciser	
Autres coûts						
Contribution aux coûts de structure (taux d'environnement)				30%	17 220,00 €	
Contribution complémentaire				Non	10%	
					5 740,00 €	
Prévoyez-vous de demander l'exonération de la contribution complémentaire FCPS (= 15 % des recettes finales) ?						
Si oui, précisez la raison				0		
Autres coûts	Précision possible	Nb d'unités	Tarif unitaire	TOTAL		
Coûts directs de fonctionnement	0	0	- €	-		
Documents pédagogiques	0	14	40,00 €	560,00 €		
Matériel scientifique (abonnement revue, etc.)	0	0	- €	-		
Frais de réception/restauration	0	0	- €	-		
Rentree de diplômes	0	1	800,00 €	800,00 €		
Autres dépenses (à préciser)	Accueil de rentrée (café, etc.)	1	400,00 €	400,00 €		
A compléter si besoin est	0	0	- €	-		
					<b>1 760,00 €</b>	
<b>TOTAL autres coûts</b>					<b>24 720,00 €</b>	
CIA BIATPSS						
Quotité %	Prime annuelle	Par an	Total			
0%	500,00 €	1	500,00 €			
25%	500,00 €	1	1 250,00 €			
<b>Total CIA BIATPSS (prime annuelle 500€ + quotité par an)</b>			<b>1 250,00 €</b>			
Total indexation de 3% (variation moyenne masse salariale)	N	N+1	N+2	N+3	N+4	
<b>Masse salariale de référence (tous les enseignants et BIATPSS hors CIA)</b>	<b>30 576,50 €</b>	<b>30 576,50 €</b>	<b>31 493,79 €</b>	<b>32 438,60 €</b>	<b>33 411,76 €</b>	
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>						
	2 399,25 €	2 399,25 €	2 471,23 €	2 545,36 €	2 621,73 €	
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>						
	28 177,25 €	28 177,25 €	29 022,56 €	29 893,24 €	30 790,04 €	
<b>Total masse salariale après indexation de 3% cumulée</b>	<b>31 493,79 €</b>	<b>32 438,60 €</b>	<b>33 411,76 €</b>	<b>34 414,11 €</b>		
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>						
	2 471,23 €	2 545,36 €	2 621,73 €	2 700,38 €	2 780,38 €	
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>						
	29 022,56 €	29 893,24 €	30 790,04 €	31 713,74 €	32 631,74 €	
<b>Total de l'indexation de 3% par année</b>	<b>917,29 €</b>	<b>944,81 €</b>	<b>973,16 €</b>	<b>1 002,35 €</b>		
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>						
	71,98 €	74,14 €	76,36 €	78,65 €	80,99 €	
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>						
	845,32 €	870,68 €	896,80 €	923,70 €	951,35 €	
<b>Total de l'indexation de 3% cumulée</b>	<b>917,29 €</b>	<b>1 862,11 €</b>	<b>2 835,27 €</b>	<b>3 837,62 €</b>		
<i>dont service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>						
	71,98 €	146,13 €	222,48 €	301,13 €	389,87 €	
<i>dont heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>						
	845,32 €	1 715,99 €	2 612,79 €	3 536,49 €	4 427,75 €	
<b>Total indexation de 3% indice à la consommation sur 5 ans</b>					9 452,29 €	
<b>Total indexation de 3% indice de la consommation sur 5 ans (sur une année nominale)</b>					<b>1 890,46 €</b>	
<i>dont Service principal et BIATPSS titulaire (hors CIA)</i>					140,34 €	
<i>dont Heures complémentaires, vacataires, BIATPSS non titulaire, etc. (hors CIA)</i>					1 742,12 €	
<b>Total des charges directes</b>					<b>34 351,95 €</b>	
<b>Total des contributions</b>					<b>22 960,00 €</b>	
<b>TOTAL CHARGES</b>					<b>57 311,95 €</b>	